

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission n° 49 chargée de l'examen du préavis N° 2023 / 59 : Pôle Gare : Léman 2030 – Aménagement des espaces publics du quartier sous-gare (crédit d'études)

Présidence : M. Samuel DE VARGAS (Socialiste)

Membres présent·e·s : Mme Séverine GRAFF (Socialiste) ; Mme Esperanza PASCUAS ZABALA (Socialiste) ; M. Yvan SALZMANN (Socialiste) ; Mme Marlène BERARD (Libéral-Radical) ; M. Olivier MARMY (Libéral-Radical) ; Mme Franziska MEINHERZ (Ensemble à Gauche) ; M. Valéry BEAUD (Les Vert·e·s) ; Mme Alexandra GERBER (Les Vert·e·s) ; M. Olivier THORENS (Les Vert·e·s) (rempl. Feryel KILANI) ; M. Vincent VOUILLAMOZ (Vert'libéraux) ; M. Elouan INDERMÜHLE (UDC) (rempl. Valentin CHRISTE)

Membre excusé : M. Henri KLUNGE (Libéral-Radical)

Représentante de la Municipalité : Mme Natacha LITZISTORF, directrice Logement, environnement et architecture (LEA)

Accompagnée par : M. François MENTHONNEX, responsable Périmètre Pôle Gare et M. Romain LATAPIE, chef de projet espaces publics

Notes de séances : Mme Chiara Lo Priore, accompagnée de M. Frédéric Tétaz

Lieu : Salle 368, Port-Franc 18

Date : 23 novembre 2023

Début et fin de la séance : 17h00-17h30

Mme la Municipale explique que ce préavis s'inscrit dans la politique que la Municipalité a souhaité mener depuis que les Chemins de fer fédéraux suisses (ci-après : CFF) ont annoncé vouloir agrandir et réorganiser la gare de Lausanne. En effet, la Ville de Lausanne a profité de cette occasion pour revisiter les espaces publics environnant la gare de Lausanne. La Municipalité présente, lors de cette séance, après avoir fait un jury de concours en 2018, une demande pour un crédit d'investissement afin de mener le projet « sous-gare » jusqu'à l'obtention d'un permis de construire.

La Municipalité a pour objectif de respecter le calendrier du projet présenté dans le préavis, tout en gardant à l'esprit qu'il faudra se coordonner avec le restant des travaux qui auront lieu à la gare. Pour l'instant, la Municipalité honore les délais prévus dans ce calendrier et tient, à l'avenir, à demeurer irréprochable sur ce point.

Les divers enjeux derrière ces projets d'aménagement du quartier sous-gare sont identiques à ceux des autres secteurs aux alentours de la gare de Lausanne. Tous ces projets d'aménagements doivent donc être menés de manière cohérente, tant d'un point de vue spatial que temporel. De plus, les aspects de mobilité et de végétalisation de ce projet « sous-gare » sont en lien et en cohérence avec les autres politiques publiques menées en parallèle par la Ville de Lausanne.

Conseil communal de Lausanne

Discussion générale

Une commissaire félicite la Municipalité pour ce magnifique projet, qui correspond en tout point aux autres politiques publiques menées par la Ville de Lausanne. Elle a une question concernant la délimitation et l'articulation de ce projet avec les autres projets de réaménagement des quartiers environnants, notamment au sujet du parking des Epinettes et de l'entrée dans cet espace, qui se situe précisément entre le quartier sous-gare et les Fleurettes.

Un commissaire félicite également la Municipalité pour la qualité et la clarté de ce préavis. Premièrement, il relève un important potentiel de valorisation s'agissant des « arcades » se trouvant le long de la Rue du Simplon et il voudrait savoir si ces périmètres appartiennent à la Ville de Lausanne ou aux CFF. De plus, il demande s'il serait encore possible que le budget d'étude prévu dans ce préavis puisse englober l'aménagement de ces arcades, qui jouissent, selon lui, d'un intéressant potentiel de valorisation.

Deuxièmement, la place des Saugettes recueillera un entonnoir des deux passages inférieurs de la gare. Il souhaiterait savoir si l'espace hors du périmètre sera un espace intérieur à la gare, c'est-à-dire avec une façade, des portes, ou s'il s'agira d'un espace extérieur à la gare, mais couvert.

Troisièmement, il demande si les passages inférieurs de la gare seront ouverts et accessibles 24h/24, car la réponse à cette question exercera une influence sur la perméabilité entre le périmètre sous-gare discuté lors de cette séance et les autres périmètres.

Une commissaire mentionne, concernant la qualité de séjour des futurs espaces développés, le projet de réaménagement de la rue Pré-du-Marché, dans lequel plusieurs propositions de séjours ont été mises en lien. Elle suggère donc de s'inspirer de ce projet réussi, qu'elle trouve extrêmement convaincant, pour faire de même avec le projet « sous-gare ».

Un commissaire se joint aux félicitations quant à ce projet. Il note que ce préavis contient tous les points importants en lien avec notamment la mobilité des personnes à mobilité réduite ou la problématique des îlots de chaleur. Il a toutefois une question s'agissant du calendrier : dans quelle mesure d'éventuels retards supplémentaires des travaux de la gare par les CFF pourraient impacter le projet « sous-gare » ? Le cas échéant, comment est-ce que la Municipalité envisagerait de poursuivre la réalisation de ce projet, notamment sur le Boulevard de Grancy et sur le passage sous-voie Est ?

Mme la Municipale explique que les arcades à la rue du Simplon feront bel et bien l'objet de valorisation. Elle rappelle toutefois que ce sera le rôle de *CFF Immobilier* de valoriser ces arcades tout au long de ces prochaines années.

Elle explique qu'il y aura des coursives « filantes » tout au long du front sud de la gare. Elle rappelle que la contiguïté des limites des périmètres respectifs de la Ville de Lausanne et des CFF nécessite une coordination avec les CFF encore plus poussée. De plus, elle précise que les passages seront ouverts 24h/24 et 7j/7.

Concernant d'éventuels retards dans le calendrier, elle explique que des ajustements seraient bien évidemment nécessaires s'il devait y avoir des retards, mais que pour l'instant, elle demeure confiante quant au respect du planning des travaux des CFF. Il n'en demeure pas moins qu'elle reste vigilante sur ce point.

Conseil communal de Lausanne

Selon les plans d'agrandissement de la gare de Lausanne présenté par l'Office fédéral des transports (ci-après : OFT) et les CFF, l'allongement du quai numéro un et l'escalier devant sortir sur le front Sud de la gare sont les deux éléments pouvant avoir un grand impact sur le calendrier des travaux de la ville de Lausanne, et auxquelles la Municipalité porte donc une attention toute particulière.

M. le chef de projet espaces publics explique, concernant la question sur la qualité de séjour, que la Municipalité a fait récemment une démarche participative sur les usages. De plus, dans le développement du projet, il est souhaité d'offrir plusieurs typologies d'espace de séjour, avec notamment différentes dimensions et utilisations. Il s'agit donc bel et bien d'un point à développer et à intégrer dans le projet.

S'agissant des diverses questions concernant le périmètre, il explique que le plan présente le périmètre du projet « sous-gare », mais il indique que le projet « Fleurettes » longe la limite du périmètre du projet « sous-gare ».

Il explique que dans le projet du concours, il était prévu qu'il y ait une piétonnisation du Boulevard de Grancy, avec un système de boucle de circulation afin de distribuer les secteurs Est et Ouest du projet « sous-gare ».

Un commissaire s'exprime sur le traitement de l'interface du projet parking des Epinettes, sujet qui sort légèrement du cadre du projet discuté aujourd'hui. Il souligne que l'illustration publiée dans le cadre du projet des CFF sur le parking des Epinettes va à l'encontre de tous les objectifs de planification des espaces publics de la Ville de Lausanne, notamment avec une entrée de parking 100% minérale, dans un espace peu accueillant pour les personnes à mobilité réduite ainsi qu'en mobilité active.

Mme la Municipale répond en rappelant les points plus positifs du projet des CFF venant contrebalancer le problème de l'aspect 100% minéral du parking. En effet, le projet des CFF prévoit une coursive filante à l'intérieur du bâtiment de la gare, qui permettra ainsi une bonne qualité de déplacement ainsi qu'une transversalité entre les deux côtés de la gare.

Discussion particulière

Un commissaire explique avoir eu deux discussions avec des artisans qui viennent dépanner ou travailler régulièrement en ville de Lausanne et qui rencontrent de grandes difficultés à se déplacer avec leurs véhicules de service. Il donne l'exemple d'un artisan devant réparer un store d'un immeuble se trouvant dans la zone piétonne du Boulevard de Grancy et demande s'il sera prévu que des exceptions soient faites pour le type de cas susmentionné.

Mme la Municipale explique qu'en principe, cela ne doit pas être la règle, mais que l'exception doit être bien évidemment possible quand une intervention est nécessaire.

M. le chef de projet espaces publics ajoute qu'il s'agit d'un point que la Municipalité devra développer dans le projet. Il est conscient que la problématique de l'accessibilité dans une zone piétonne est sensible, notamment pour les personnes bénéficiant d'une place de parc sur le domaine privé, ou encore les commerçant·e·s réceptionnant des livraisons. Il confirme donc que cette problématique a déjà été thématifiée dans le projet.

Une commissaire relève que le préavis insiste très bien sur la nécessité de coordonner les travaux avec les SIL. Toutefois, en raison du facteur aléatoire que représente l'avancée des

Conseil communal de Lausanne

travaux de la gare par les CFF, elle se demande à quel point il y a eu une réflexion commune avec les SIL s'agissant des très probables aléas du chantier des CFF.

Mme la Municipale explique que les avancées se font au jour le jour avec les informations qui arrivent à sa connaissance. Toute proportion gardée, elle assure que le projet « sous-gare » paraît moins complexe quant aux réseaux des services industriels que celui de la place de la gare de Lausanne.

De surcroît, elle explique que concernant le chauffage à distance dans le périmètre du projet « sous-gare », la situation n'est pas si complexe, à savoir que la Municipalité dispose d'une relativement grande marge de manœuvre, même si le calendrier venait à être retardé.

Un commissaire rappelle qu'une date pour l'obtention du permis de construire a été annoncée pour 2027, mais elle demande si l'on peut connaître également la date de la réalisation des travaux dans l'hypothèse où ils se réalisent dans les délais planifiés.

M. le responsable Périmètre Pôle Gare explique que la nouvelle planification de référence de l'agrandissement et de la modernisation de la gare des CFF a été transmise en printemps 2023. Dès lors, toute l'articulation des divers projets des espaces publics avec le déroulement des travaux de la gare de Lausanne a dû être repensée. Il précise que la Ville de Lausanne souhaite commencer les travaux des espaces publics le plus tôt possible. Désormais se pose la question de savoir comment définir les phases de réalisation du projet « sous-gare » de la Ville de Lausanne, en sachant que le projet des CFF de l'agrandissement de la gare de Lausanne ne finira qu'en 2037. L'idée est donc de commencer les travaux par les extrémités du périmètre « sous-gare », puis de se rapprocher de la place des Saugettes, pour enfin finaliser les espaces publics les plus centrés en même temps que les travaux de la gare par les CFF. Il s'agira donc d'une réalisation par étapes, avec des secteurs au sein de ce périmètre « sous-gare ». Il imagine un début de réalisation dès 2028, mais il s'agit encore de points à réfléchir et à partager avec les CFF.

Un commissaire souhaite soulever un point qui pourrait générer une certaine complexité dans la coordination des travaux du périmètre « sous-gare ». En effet, la station de Grancy sera fortement bouleversée puisque la ligne de métro M2 va être déviée. Cette large opération aura certainement un grand impact sur le calendrier d'avancement du projet « sous-gare ».

Mme la Municipale dit qu'elle attendra le retour de l'analyse que le canton a demandé à différents experts pour se prononcer sur cette problématique.

Un commissaire demande si la situation sur la place de la gare va demeurer telle quelle d'ici le début de la réalisation des travaux d'aménagement, ou si des améliorations en faveur d'une meilleure accessibilité pour les personnes à mobilité réduite vont être réalisées prochainement, dans l'attente du début des travaux.

Mme la Municipale explique que tout projet est suivi par un mandataire spécialisé à chaque étape. Jusqu'à présent – même pour les aménagements provisoires – des expertises ont été réalisées, validant ce qui a été présenté.

D'après le calendrier de référence de l'OFT et des CFF, les travaux sur la place de la gare devraient commencer dans le courant de l'année prochaine. Dès lors, cela signifie que les aménagements provisoires disparaîtront et qu'il y aura à nouveau des palissades de chantier. Des expert·e·s seront à nouveau consulté·e·s, afin de réaliser une nouvelle analyse, déterminant les cheminements les moins mauvais.

Conseil communal de Lausanne

Les conclusions 1 à 4 sont acceptées en bloc par :

11 oui

0 non

1 abstention

Lausanne, le 19 décembre 2023

Samuel de Vargas